

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 9

Séance du 15 avril 2016

L'an deux mille seize

Et le quinze avril à 21 heures

Date de la convocation : 08/04/2016

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, RAMONDENC Viviane, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : BOUDOU-THERON Adeline, DOMENGE Philippe, FAVRE Sandrine, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RASCOL Alain

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n° 14-2016

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales et rappelle qu'il lui appartient de fixer, chaque année, les taux des impositions directes locales.

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition fixés en 2015 ci-dessous soient reconduits en 2016:

Taxe d'habitation	8,76 pour cent
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,50 pour cent
Taxe foncière (non bâti)	40,71 pour cent
Cotisation foncière des entreprises	13,69 pour cent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** les taux d'imposition pour l'année 2016 : taxe d'habitation : 8,76 %, taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,50 %, taxe foncière (non bâti) : 40,71 % et cotisation foncière des entreprises : 13,69 %
- Vote des conseillers municipaux : Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Suivent au registre les signatures des membres présents,

Pour copie conforme.

Le Maire

Patrick RIVEMALE